Sciences Po Grenoble UGA
L'OUVERTURE AUX MONDES

Conseil d'Administration

Saint-Martin-d'Hères, le 8 octobre 2026

Conseil d'Administration du 8 octobre 2026
Délibération n°CA-2026-35

Nature : **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**
Objet : **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 juin 2026**

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,
Vu le projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 23 juin 2026,

Considérant que le projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 23 juin 2026 est présenté en séance

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2026, annexé à la présente délibération

Le résultat du vote est le suivant :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	21
Nombre de procurations :	08
Votes « Pour » :	29
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Jean-Luc Névache

Président du Conseil d'administration